



Bigre Rencontre 2023

Conditions Générales de Vente

Version du 15/06/2023

Lieu

Domaine du Lazaret
La Corniche
223 Rue Pasteur Benoît
34200 Sète - France

Dates

- démarrage le samedi 26 août 2023 à 12h00, avec accueil sur place assuré à partir de 10h00
- clôture le mardi 29 août 2023 à 14h00

Chapitre 1- Tarifs en vigueur

Les tarifs indiqués ci-dessous sont forfaitaires.

Ils s'appliquent sur la seule période de la Bigre Rencontre (dates indiquées ci-dessus).

Un chapitre à part explique les conditions qui s'appliquent pour les nuitées supplémentaires hors Bigre Rencontre.

IMPORTANT - les tarifs indiqués sont :

- hors taxes (HT) pour les coopérateur·rices d'Oxalis, Coopaname, ainsi que pour les participant·es extérieur·es présent·es à titre professionnel
- toutes taxes comprises (TTC) pour les accompagnant·es des participant·es (enfants, conjoint·es,...) présent·es à titre personnel

-Tarif séjour avec hébergement au Lazaret

La formule séjour avec hébergement au Lazaret comprend l'hébergement*, la pension complète (petit-déjeuner, repas du midi, repas du soir) et l'accès à l'ensemble du programme de la Bigre Rencontre.

* *L'hébergement se fait dans une chambre de une à trois personnes située dans l'un des bâtiments du domaine vacances du Lazaret.*

Adultes pour les coopanamiens et oxaliens

Pension complète, hébergement, accès à l'ensemble du programme du 26 au 29/08 :

- Formule 4 jours (du samedi midi au mardi 14h00) : 360 €
- Formule 3 jours : 280 €
- Formule 2 jours : 170 €

Règle de prise en charge pour les coopérateurs·trices d'Oxalis et Coopaname du coût d'inscription à la Bigre Rencontre 2023 (à partir du samedi 26/08 - ou à la 1ère nuitée d'arrivée sur place suivant cette date- au mardi 29/08 14h maximum) :

- 50% par les coopérateurs·trices
- 50% par leur coopérative

Enfants

Pension complète, hébergement, participation au club enfants ou aux ateliers Bigre Rencontre 2023.

Moins de 3 ans : gratuit

Enfant de 4 à 7 ans

- Formule 4 jours (du samedi midi au mardi 14h00) : 117 €
- Formule 3 jours : 78 €
- Formule 2 jours : 39 €

Enfants de 8 à 15 ans

- Formule 4 jours (du samedi midi au mardi 14h00) : 135 €
- Formule 3 jours: 90 €
- Formule 2 jours : 45 €

Les adolescents de 16 à 17 ans

- Formule 4 jours (du samedi midi au mardi 14h00) : 300 €
- Formule 3 jours : 225 €
- Formule 2 jours : 150 €

- **Adultes autres participant.es (membres d'autres organisations et accompagnant.es)**

Pour les autres participant.es l'accès à l'ensemble du programme (du 26/08 12h au 29/08 14h) avec hébergement et pension complète **sera facturé** :

- Formule 4 jours (du samedi midi au mardi 14h00) : 400 €
- Formule 3 jours : 310 €
- Formule 2 jours : 190 €

III- Tarif "PASSAGE" sans hébergement au Lazaret

La formule "Passage" sans hébergement au Lazaret **comprend l'accès au programme de la Bigre Rencontre et les repas (midi et soir) mais SANS hébergement** (le-la participant.e gère en autonomie son hébergement):-

Voici le tarif associé à ce séjour :

- Passage 90 €

Règle de prise en charge pour les coopérateur·trices d'Oxalis et Coopaname du coût d'inscription à la Bigre Rencontre 2023 (à partir du samedi 26/08 (ou à la 1ère nuitée d'arrivée sur place suivant cette date) au mardi 29/08 14h maximum) :

- 50% par les coopérateur·trices
- 50% par leur coopérative

IV- Nuitées supplémentaires hors période Bigre ! Rencontre

Il est possible de prendre des nuitées supplémentaires au Lazaret hors Bigre ! Rencontre (avant le samedi 26/08 12h00 et/ou après le mardi 29/08 14h00).

- Il est possible d'arriver le vendredi soir 25 août 2023, la nuitée sera alors facturée directement par la Bigre Rencontre, au tarif de la Bigre Rencontre (voir chapitre 1).

- En revanche, pour des nuitées supplémentaires avant la nuitée du vendredi 25 août et après la nuitée du lundi, les tarifs Bigre Rencontre ne s'appliquent plus et ces nuitées seront facturées par le Lazaret. Attention, ces nuitées ne sont pas garanties, le Lazaret pouvant être déjà complet au moment de votre inscription. Les nuitées supplémentaires seront 100% à votre charge et au tarif plein. Vous pouvez consulter les CGV du Lazaret [ici](#)

Si vous aviez des besoins spécifiques concernant cette arrivée anticipée ou départ tardif, le Lazaret sera donc votre interlocuteur. L'équipe Bigre ! Rencontre transmet simplement vos besoins au Lazaret (collectés dans le formulaire d'inscription) qui vous recontactera pour les suites à donner (infos, facturation, paiement...).

Chapitre II- Réserveation et confirmation de votre inscription

I- Coopérateur·trices d'Oxalis

Concernant votre inscription de coopérateur·trice :

- une fois complété le formulaire d'inscription, votre appui sur "Valider" confirme votre inscription de coopérateur·trice à la Bigre Rencontre et aussi votre acceptation du prélèvement par la comptabilité de votre participation financière.
- vous recevrez un courriel de confirmation d'inscription reprenant les principales informations : date d'arrivée et de départ et le courriel de contact par coopérative concernant la partie "hébergement et logistique". Vous aurez la possibilité d'adapter encore votre inscription au programme.

Si vous venez AVEC accompagnant·e(s), voici la marche à suivre pour leur inscription :

- une fois complété le formulaire d'inscription, votre appui sur "Valider" enregistre la pré-inscription de votre/vos accompagnant·e(s).
- vous recevrez un devis personnel au titre de votre/vos accompagnant·e(s) reprenant le détail de votre demande : pour chaque accompagnant·e, les dates de début et de fin du séjour, le coût du séjour (hébergement, restauration), ainsi que vos coordonnées.
- la pré-inscription de votre/vos accompagnant·e(s) sera considérée comme une inscription définitive à réception du devis signé à l'adresse bigre@coopaname.coop accompagné du règlement (nous vous remercions de privilégier le virement bancaire). Les informations pour effectuer votre règlement seront indiquées sur le devis.
- dans l'attente de l'inscription définitive, la pré-inscription de votre/vos accompagnant·e(s) sera réservée jusqu'au 17 juillet. Passé cette date, cette réservation sera levée et les inscriptions seront ouvertes à la liste d'attente éventuelle.

II- Coopérateur·trices de Coopaname

Concernant votre inscription de coopérateur·trice, il existe deux modalités possibles suivant votre situation :

- modalité 1 : vous avez un compte d'activité ET le disponible de votre compte d'activité est suffisant pour couvrir le coût d'inscription.
- modalité 2 : vous n'avez pas de compte d'activité, ou le disponible de votre compte d'activité n'est pas suffisant pour couvrir le coût d'inscription.

Votre inscription de coopérateur·trice MODALITÉ 1 :

- une fois complété le formulaire d'inscription logistique, votre appui sur "Valider" confirme votre inscription à la Bigre rencontre et aussi votre acceptation du prélèvement par la comptabilité de votre participation financière.
- vous recevrez un courriel de confirmation d'inscription reprenant les principales informations : date d'arrivée et de départ et le courriel de contact par coopérative concernant la partie "hébergement et logistique". Vous aurez la possibilité d'adapter encore votre inscription au programme.

Votre inscription de coopérateur·trice MODALITÉ 2 :

- une fois le formulaire d'inscription complété, vous recevrez un devis professionnel reprenant le détail de votre demande : hébergement, restauration, date début et fin de séjour, durée du séjour, etc. ainsi que vos coordonnées.
- Votre pré-inscription sera considérée comme une inscription définitive à réception du devis signé à l'adresse bigre@coopaname.coop accompagné du règlement (nous vous remercions de privilégier le virement bancaire). Les informations pour effectuer votre règlement seront indiquées sur le devis.
- dans l'attente de l'inscription définitive, votre pré-inscription sera réservée jusqu'au 17 juillet. Passé cette date, cette réservation sera levée et les inscriptions seront ouvertes à la liste d'attente éventuelle.
- une facture détaillée vous sera envoyée par mail, merci de conserver ce mail qui vaut confirmation d'inscription. Une seule facture détaillée sera éditée par formulaire d'inscription

Si vous venez AVEC accompagnant·e(s), voici la marche à suivre pour leur inscription :

- une fois complété le formulaire d'inscription, votre appui sur "Valider" enregistre la pré-inscription de votre/vos accompagnant·e(s).
- vous recevrez un devis personnel au titre de votre/vos accompagnant·e(s) reprenant le détail de votre demande : pour chaque accompagnant·e, les dates de début et de fin du séjour, le coût du séjour (hébergement, restauration), ainsi que vos coordonnées.
- la pré-inscription de votre/vos accompagnant·e(s) sera considérée comme une inscription définitive à réception du devis signé à l'adresse bigre@coopaname.coop accompagné du règlement (nous vous remercions de privilégier le virement bancaire). Les informations pour effectuer votre règlement seront indiquées sur le devis.
- dans l'attente de l'inscription définitive, la pré-inscription de votre/vos accompagnant·e(s) sera réservée jusqu'au 17 juillet. Passé cette date, cette réservation sera levée et les inscriptions seront ouvertes à la liste d'attente éventuelle.
- une facture détaillée vous sera envoyée par mail, merci de conserver ce mail qui vaut confirmation d'inscription. Une seule facture détaillée sera éditée par formulaire d'inscription.

Si vous venez à titre professionnel depuis un pays hors de France, n'oubliez pas d'intégrer votre numéro de TVA intracommunautaire dans le formulaire d'inscription.

III- Participant·es coopératives partenaires aux structures co-organisatrices (Manucoop et Crealead)

- Une fois le formulaire d'inscription complété, vous recevrez un email de confirmation reprenant le détail de votre demande : hébergement, restauration, date début et fin de séjour, durée du séjour, etc. ainsi que vos coordonnées.
- Au 08 juillet 2023 Coopaname envoie un premier devis global pour l'ensemble des personnes (membres et accompagnant.es des coopératives Manucoop et Crealead) inscrites à la référente de chaque structure pour vérification.
- A la fin des inscriptions au 17 juillet 2023, Coopaname envoie un deuxième devis global pour l'ensemble des personnes (membres et accompagnant.es des coopératives Manucoop et Crealead) à la référente de chaque structure pour toutes les personnes inscrites avec la demande de paiement et un tableau de synthèse des inscrit.es.
- La pré-inscription sera considérée comme une inscription définitive à réception du devis signé à l'adresse bigre@coopaname.coop accompagné du règlement (nous vous remercions de privilégier le virement bancaire). Les informations pour effectuer votre règlement seront indiquées sur le devis.
- Dans l'attente de l'inscription définitive, la pré-inscription sera réservée jusqu'au 25 juillet. Passé cette date, cette réservation sera levée et les inscriptions seront ouvertes à la liste d'attente éventuelle.
- Une facture détaillée sera envoyée par mail, merci de conserver ce mail qui vaut confirmation d'inscription. Une seule facture détaillée sera éditée par structure pour les coopératives partenaires inscrites.

Si vous venez à titre professionnel depuis un pays hors de France, n'oubliez pas d'intégrer votre numéro de TVA intracommunautaire dans le formulaire d'inscription.

IV - Participant·es extérieur·es aux structures co-organisatrices et coopératives partenaires

Concernant votre inscription de participant·e extérieur·e :

- une fois le formulaire d'inscription complété, vous recevrez un devis professionnel envoyé par Coopaname reprenant le détail de votre demande : hébergement, restauration, date début et fin de séjour, durée du séjour, etc. ainsi que vos coordonnées.
- votre pré-inscription sera considérée comme une inscription définitive à réception du devis signé à l'adresse bigre@coopaname.coop accompagné du règlement (nous vous remercions de privilégier le virement bancaire). Les informations pour effectuer votre règlement seront indiquées sur le devis.
- dans l'attente de l'inscription définitive, votre pré-inscription sera réservée jusqu'au 17 juillet. Passé cette date, cette réservation sera levée et les inscriptions seront ouvertes à la liste d'attente éventuelle.
- une facture détaillée vous sera envoyée par mail, merci de conserver ce mail qui vaut confirmation d'inscription.

Si vous venez AVEC accompagnant·e(s), voici la marche à suivre pour leur inscription :

- une fois complété le formulaire d'inscription, votre appui sur "Valider" enregistre la pré-inscription de votre/vos accompagnant·e(s).
- vous recevrez un devis personnel au titre de votre/vos accompagnant·e(s) reprenant le détail de votre demande : pour chaque accompagnant·e, les dates de début et de fin du séjour, le coût du séjour (hébergement, restauration), ainsi que vos coordonnées.
- la pré-inscription de votre/vos accompagnant·e(s) sera considérée comme une inscription définitive à réception par votre coopérative du devis signé accompagné du règlement (nous vous remercions de privilégier le virement bancaire). Les informations pour effectuer votre règlement seront indiquées sur le devis.
- dans l'attente de l'inscription définitive, la pré-inscription de votre/vos accompagnant·e(s) sera réservée jusqu'au 17 juillet. Passé cette date, cette réservation sera levée et les inscriptions seront ouvertes à la liste d'attente éventuelle.

Si vous venez à titre professionnel depuis un pays hors de France, n'oubliez pas d'intégrer votre numéro de TVA intracommunautaire dans le formulaire d'inscription.

Chapitre III- Annulation et désistement

Les annulations d'inscription liées à des motifs d'ordre médical (de tout type, pas seulement covid, et concernant les coopérateur-trices comme leurs accompagnant-es) pourront faire l'objet d'un remboursement intégral à la condition de fournir un justificatif écrit valable (arrêt de travail, certificat médical, obligation d'isolement ou de quarantaine,...).

Les annulations d'inscription provoquées par la mise en place de mesures d'ordre public liées à la pandémie de covid 19 feront l'objet du remboursement intégral du coût du séjour. C'est le cas en particulier de mesures applicables :

- aux conditions d'accueil du Lazaret : fermeture administrative complète, application de jauges d'un niveau inférieur aux inscriptions enregistrées à cette date,...
- aux conditions de déplacement : interdiction ou restriction de déplacement, que ce soit aux niveaux local, national ou européen.

Les annulations d'inscription liées à des questions d'organisation personnelle (hors motifs cités ci-dessus) seront prises en compte de cette manière :

- jusqu'au 25 juillet 2023 (soit, jusqu'à un mois du début de la Bigre Rencontre), remboursement intégral du coût du séjour,
- à compter du 26 juillet et jusqu'au 18 août 2023 (entre un mois et une semaine avant le début de la Bigre Rencontre), le coût du séjour sera dû en totalité, SAUF si votre inscription peut être réaffectée à un·e autre participant·e sur liste d'attente : le coût du séjour vous sera dans ce cas intégralement remboursé, moins 20 euros TTC de frais de gestion qui seront déduit de ce remboursement.
- à compter du 20 août 2023 (moins d'une semaine avant le début de la Bigre rencontre), le coût du séjour sera dû en totalité.